

## SEANCE du 3 juin 2020

### Délégués communaux

	H. GAUDÉ	J.-D. MARTIN	A. SCHMITT	H. POINSIGNON	C. BONFIGLIO	A. CAISSUTTI	P. CARMIER	J. FABBRI	S. GODARD	B. REMY	N. WEBER
AGURAM				S			T				
Aide sociale + CLIC Moselle			T					S			
Commission Appel d'Offres	T	T	T		S	S			S		T
Budget finances	T	T	T	T							
Bulletin communal	T	T	T	T	T	T	T	P	T	T	T
CAUE / MATEC			S			T					
CCID + M. BOULANGER (S) + C. WEBER (S)	T	S	T	S	S	T	T	T	T	T	S
Communauté communes	T	S									
Conseil école	I										
Elections + C. ALBERT + S. HENNEQUIN											T
SIS école	S	T	S					T			T
Correspondant défense					S					T	
SIVU Bassins versants				T			T			S	
Salle polyvalente	T	T				T		T	T		T

T = titulaire – S = suppléant – P = pilote – I = invité

### Indemnité maire et adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer l'indemnité du Maire et des Adjoints sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique aux taux suivants :

25.5 % pour le Maire,

9.9 % pour les Adjoints

Ces indemnités seront dues à compter du 26 mai 2020.

### Délégation de signature

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret.

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

6° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

7° Délégation pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement 2021.

**Droit de préemption urbain**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le PLU.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

**Convention ordonnateur-comptable**

Le Conseil Municipal valide et autorise Monsieur le Maire à conclure avec M. VILLIBORD, Trésorier de Vigy, une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

**Avis sur la délibération prise par le Syndicat Intercommunal Scolaire modifiant les statuts**

Le Conseil Municipal adopte les modifications apportées aux statuts au SIS.

**Adhésion de la commune de Chieulles au Syndicat Intercommunal Scolaire.**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Chieulles au Syndicat Intercommunal Scolaire.